

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DDCT 127** Subventions d'investissement (137 568 euros) à deux associations pour trois projets au titre du Budget Participatif 2015 pour le projet Reconquête Urbaine.

**Mme Colombe BROSSEL et Mme Pauline VERON, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-14 et suivants ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose une subvention à 2 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission et Madame Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 568 € est attribuée à l'association Les Parques (109581) pour la création d'un jardin partagé (2015\_07417), localisée dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 125.000 € est attribuée à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) (31222) pour deux actions, l'une intitulée 'parcours paysagers saint blaise' (2015\_07915), localisée dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, et la seconde, intitulée 'Reconquête urbaine du Mail André Bréchet' (2015\_07916), localisée dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : La dépense correspondante s'élevant à 137 568 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires au chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**